

OBLIGATION DU MANDAT

- Transmettre un listing au moins 48 h avant l'entrée prévue d'un locataire, au mandataire. Aucune remise de clé ne sera effectuée à une tierce personne se présentant au mandataire sans qu'une confirmation du mandant n'ait été reçue au préalable ;
- Établir et transmettre le descriptif et l'inventaire au mandataire ;
- Assurer et maintenir le bien en multirisques habitation / propriétaire loueur en meublé ;
- Faire son affaire personnelle de toutes les obligations de déclarations relatives à cette location, ainsi que du respect de toutes les mesures de sécurité et de conformité avec la réglementation sur la décence ;
- Ne pas solliciter le mandataire pour tout autre mission que celles ci-avant listées

